

2011

CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 décembre 2011

ST SULPICE – SUR - LEZE

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le quinze décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint Sulpice sur Lèze, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame SUZANNE Colette, Maire.

Présents : Mme SUZANNE Colette, M. PUDEBAT Michel, Mme FAUSTINI Marie-Claire, Melle TAILHAN Josiane, Mme DUBREUIL Anne-Cécile, MM. CORATO Stéphane, ZADRO Franck, BARONE Philippe, Mmes CANAL Marie-Claude, COLLAO Marta, MM. GRIFFOUL Michel, GEYSSELY Georges, Mmes ALQUIER Nicole, PRUVOST Evelyne, FERRE Liliane

Absente : Mme SOMPROU Nicole

Procuration : M. FONDRILLON Pascal à M. BARONE Philippe

Secrétaire : M. PUDEBAT Michel

I) Agrandissement de la Médiathèque

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de la Médiathèque élaboré par M. Michel MEDINVILLA, architecte.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 269 929.70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder à l'agrandissement de la Médiathèque
- **APPROUVE** le projet présenté par M. MEDINVILLA
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général et de la DRAC une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

II) Convention avec la CAF pour une aide à l'investissement relative à la création d'un ALSH Maison des jeunes

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention à intervenir avec la CAF pour une aide à l'investissement devant permettre la création d'un ALSH – Maison des jeunes.

En contrepartie de la réalisation de cet équipement, la CAF s'engage à verser une subvention de 109 200 € soit 2 600 € par place créée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** la création d'un ALSH – Maison des jeunes
- **APPROUVE** la convention proposée par la CAF
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer cette convention.

III) Chauffage d'une partie de l'Eglise

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'installer un chauffage par le sol (plancher chauffant) dans une partie de l'Eglise (30 m²).

Après consultation, elle propose le devis établi par la société CAP'ELEC qui s'élève à la somme de 14 743 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder à l'installation d'un chauffage par le sol dans une partie de l'Eglise.
- **ACCEPTE** le devis établi par la société CAP'ELEC.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Général une aide aussi élevée que possible pour l'aider à supporter cette dépense.

IV) Tarifs A.L.S.H

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de modifier pour 2012 les tarifs de l'A.L.S.H.

Elle propose d'appliquer pour les familles de Saint Sulpice et celles dont les communes ont signé la convention de financement d'appliquer les tarifs ci-dessous :

Quotient familial CAF	1 enfant			2 enfants			3 enfants		
	Journée	1/2 j avec repas	1/2 j sans repas	Journée	1/2 j avec repas	1/2 j sans repas	Journée	1/2 j avec repas	1/2 j sans repas
- 650	10	8	5	9	8	5	8	7	4
651 à 900	12	9	6	10	9	6	9	8	5
901	13	10	7	12	10	7	10	9	6

- personnel du service animation : 9 € / enfant

Elle rappelle que le tarif pour les familles dont les communes ne sont pas adhérentes s'élève à 16 € par jour et par enfant et 9 € la demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'appliquer en 2012 les tarifs A.L.S.H proposés par Madame le Maire.

V) Salle des fêtes : tarifs 2012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs 2012 de mise à disposition de la salle des fêtes. Elle propose une augmentation de 2 % de ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 voix contre **APPROUVE** les tarifs 2012 de mise à disposition de la salle des fêtes proposés par Madame le Maire, soit :

		Tarif 1	Tarif 2
		ASSOCIATIONS	St Sulpiciennes
	Extérieures	605.80 €	605.80 €
PARTICULIERS	St Sulpiciens	333.60 €	297.00 €
	Extérieurs	618.80 €	558.40 €

Tarif 1 : Vendredi, Samedi, Dimanche, jours fériés et veille de ces jours fériés

Tarif 2 : Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er Janvier 2012.

Les associations à but lucratif auront les mêmes tarifs que les particuliers.

VI) Location de la salle de réunion du complexe culturel : tarifs 2012

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de mettre à disposition des administrés pour des manifestations privées, la salle de réunion du complexe culturel.

Elle propose d'appliquer à compter du 1er janvier 2012, un tarif de location de **111.33 €** soit une augmentation de 2 %.

Elle précise que cette salle ne pourra être louée qu'en dehors des périodes de réservation de la grande salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE de porter à 111.33 €, le tarif de location de la salle de réunion du complexe culturel pour 2012**

VII) Tarifs des droits de place forains pour la fête locale

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en 2012 les tarifs des droits de place forains appliqués en 2011 soit :

- Grand manège 150 € 2^{ème} Manège 60 €
- Petit manège 80 € 2^{ème} Manège 40 €
- Tirs, Loterie (- 5 mètres) 40 €
- (+ 5 mètres) 50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'appliquer en 2012, les tarifs droits de place-forains suivants :

- Grand manège 150 € 2^{ème} Manège 60 €
- Petit manège 80 € 2^{ème} Manège 40 €
- Tirs, Loterie (- 5 mètres) 40 €
- (+ 5 mètres) 50 €

VIII) Médiathèque : tarifs 2012

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs des cotisations individuelles 2011, à la Médiathèque Municipale soit :

- 8 € par personne adulte, cette cotisation permettant de regrouper sur la même carte, les enfants dans la limite où une seule personne majeure adhère.

- gratuit pour les enfants et les jeunes de -18 ans.

- cotisation familiale 12 € par foyer. Cette cotisation s'applique aux foyers au sein desquels 2 personnes majeures adhèrent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'appliquer pour l'année 2012, les tarifs des cotisations à la Médiathèque proposés par Madame le Maire.

IX) Loyer garages Gendarmerie : tarifs 2012

Madame le Maire propose de porter à **22.90 €** le loyer mensuel des garages de la gendarmerie, à compter du 1er janvier 2012, soit une augmentation de 2 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de porter à **22.90 €** le loyer des garages de la gendarmerie à compter du **1er janvier 2012**.

A la demande des intéressés, ces loyers seront payés par trimestre échu

X) Ramassage sacs déchets verts : Tarif 2012

Madame le Maire rappelle que le service de ramassage des sacs de déchets verts est destiné aux personnes dans l'incapacité d'effectuer leurs apports à la déchetterie. Elle propose pour 2012 d'augmenter de 2 % le tarif antérieur de ce service, soit 3.50 € le sac de 50 litres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de continuer à assurer le service de collecte des déchets verts pour les personnes dans l'incapacité de se déplacer à la déchetterie moyennant une participation de **3.50 € / sac de 50 litres**.

XI) Prix des concessions pour 2012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de fixer pour 2012, le prix des concessions au cimetière communal.

Elle propose une augmentation de 2 % de ces tarifs soit :

- 237.80 € le prix d'une concession de 6 m² ;
- 164.95 € le prix d'une concession de 3 m².

Elle rappelle que conformément au règlement du cimetière communal, ces concessions auront une durée de 50 ans.

A ces montants, s'ajoutent les frais de timbre et d'enregistrement correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'appliquer pour 2012, les prix des concessions proposés par Madame le Maire, soit :

- 237.80 € le prix d'une concession de 6 m² ;
- 164.95 € le prix d'une concession de 3 m².

XII) Communauté de Communes du Volvestre : Election d'un délégué Titulaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire auprès de la Communauté de Communes du Volvestre, en remplacement de M. Claude CATALA.

En application des articles L2121.21, L2121.33 et L 5211.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle propose de procéder à cette élection et demande s'il y a des candidats.

Après délibéré et VOTE au scrutin secret, le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur Philippe BARONE en qualité de délégué titulaire auprès de la Communauté de Communes du Volvestre.

M. Philippe BARONE a accepté son mandat

XIII) Convention de mise à disposition de locaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention de mise à disposition de la salle de réunion du complexe, au profit de la Communauté de Communes du Volvestre, le mardi matin pour l'animation du relais Assistantes maternelles.

Cette mise à disposition arrivant à échéance, elle propose de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** de mettre à la disposition gratuite de la Communauté de Communes du Volvestre, la salle de réunion du complexe le mardi matin pour l'animation du Relais Assistantes Maternelles.
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer la convention afférente.

XIV) Renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes du Volvestre pour l'entretien de la crèche

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de personnel communal pour l'entretien du bâtiment et des espaces verts de la crèche « les Lutins de la Lèze » avait été signée avec la Communauté de Communes du Volvestre. Cette convention arrive à échéance le 31 Décembre 2011.

Madame le Maire propose de la reconduire pour l'année 2012 sur la base de 120 heures à un tarif horaire de 20 € de l'heure, soit un montant maximum de 2 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de convention à signer avec la Communauté de Communes du Volvestre pour la mise à disposition du personnel communal pour l'entretien du bâtiment et les espaces verts de la crèche.
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer cette convention.

XV) Subvention au collège de Lézat pour une sortie scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les professeurs d'anglais du collège de Lézat organisent une sortie en Ecosse en février 2012.

17 élèves de la commune participent à ce voyage, elle propose de verser une subvention exceptionnelle de 400 € au collège de Lézat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 400 € au collège de Lézat.

XVI) Subvention exceptionnelle pour le spectacle de Noël de l'école élémentaire

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'organisation du spectacle de Noël de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 400 € pour le spectacle de Noël de l'école élémentaire.

XVII) Régie Municipale des Transports : Décision modificative de crédits

Madame le Maire propose d'inscrire 22 000 € à l'article 2 156 du budget 2011 de la Régie Municipale des Transports, par inscription de cette même somme en recettes à l'article 1 641.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents **DECIDE** d'inscrire 22 000 € à l'article 2 156 du budget 2011, de la Régie Municipale des Transports par inscription de ce même montant à l'article 1 641.

Le Maire,